

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

-----  
Secrétariat ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-26-MM**

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'entreprise MVA, La Maison Bertrand, 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN, d'installer un échafaudage sur le trottoir afin d'entreprendre des travaux de couverture, 46, Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR,

Vu la nécessité de réglementer le stationnement,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** L'arrêté du 03 juin 2021 est prolongé jusqu'au samedi 03 juillet 2021.

Fait à Barfleur, le 29 juin 2021

Le Maire



Michel MAUGER